

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D37-2015

Séance du 23/04/2015 – Convocation du 15 avril 2015

Compte rendu affiché le 30 avril 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Nadine DUPLOT

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Marine MATHEY, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Odile BALTHAZARD, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

**Absents représentés**

Gilbert PETITJEAN par Michel MATHEY, Xavier LAURE par Michel HU, Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	29
Exprimés	29

#### **Objet : Modification des représentants au CISPD**

La commune, en association avec la ville de Genay, est dotée d'un Comité Intercommunal de Prévention de la Délinquance. Les statuts de cet organisme précisent que la commune est représentée par 5 délégués.

Elle rappelle que ces 5 délégués ont été désignés à l'unanimité lors de la séance du 17 avril 2014, à savoir : **Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Guillemette DEBORDE, Marc GRAZIANA et Alain MARTIN-RABAUD.**

Suite au décès de M. Alain MARTIN-RABAUD, il convient de désigner un nouveau délégué ; la candidature de M. Yves ARTETA est proposée.

La désignation est organisée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que "lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation, il est voté au scrutin secret" (L 2121-21).

Toutefois il y a possibilité, en cas d'unanimité du Conseil Municipal, de procéder par vote à main levée. L'élection se fait au scrutin majoritaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oûi l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats des élections municipales du 30 mars 2014,
- VU la délibération du 17 avril 2014 relative à la désignation des représentants au CISPD.
- **PROCEDE à l'élection et constate les résultats suivants :**

- Votants : 29
- Exprimés : 29

- **DESIGNE en conséquence Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Guillemette DEBORDE, Marc GRAZIANA et Yves ARTETA en tant que délégués pour siéger au CISPD,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuvville-Sur-Saône, le 23 avril 2015  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après  
- Dépôt en Préfecture le 30 avril 2015  
- Affichage le 30 avril 2015

Valérie GLATARD, Maire.

